

COMMUNE DE NAMUR - 5 ème Div. WEPION

CONSTRUCTION D'UNE HABITATION

A ERIGER A 5100 WEPION
Route des Forts et Rue du camps
cadastré section A n ° 125 E

Propriété de

Rue Oscar Buchet 15
6140 FONTAINE LEVEQUE

PERMIS DURBANISME

REMARQUES

Ces plans sont la propriété du bureau d'architectes ABSCISSE sprl. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués ou reproduits sans l'autorisation de l'auteur du projet. En cas de non exécution de l'ouvrage, les plans, métré et cahier des charges sont à restituer immédiatement à l'auteur de projet.

De convention expresse, les études techniques spécialisées en matière de stabilité, résistance ou autres feront l'objet d'une étude de la part d'ingénieurs agréés et sont en dehors de la mission de l'architecte.

Toutes les dimensions sont données à titre indicatif et seront vérifiées par un ingénieur qui sera choisi par le client.

Toutes les côtes doivent être vérifiées par l'entrepreneur, qui s'en référera à l'architecte en cas d'erreur ou omission.

Les travaux sont exécutés aux conditions du cahier des charges du C.S.T.C., C.N.C. et F.AB.

VU ET APPROUVE PAR:

LE CLIENT

L'ENTREPRENEUR

Avenue Golenvaux, 25 5000 NAMUR Tél & Fax 0032 (0)81/23 15 58 info@abscisse.be

s.p.r.l

ABSCISSE

bureau d'architectes

www.abscisse.be

C.COLLIN-C.GILLET
Inscrits au tableau de l'ordre des architectes de la province de Namur

Indice	Date	Modifications	DOSSIER N° 727
			FEUILLE N° 1/15
			Namur, le 27/10/2020

REMARQUES GENERALES

- Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur vérifiera la profondeur de l'évacuation existante (égout communal) et vérifie le système d'évacuation proposé par l'architecte avant n'importe quelle exécution.
- En ce qui concerne les évacuations, les eaux de pluie et les eaux usées seront placées avec une pente de 1,5% tandis que les eaux vannes seront elles placées avec une pente de 2%.
- Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur demandera à la commune de venir contrôler l'implantation de l'ouvrage.
- Toutes les pièces maîtresses de charpente seront amarrées aux maçonneries, ce, à l'aide de feuillards ou de tout autre système agréé par le CSTC et les compagnies d'assurances.
- En cas de différences observées entre les plans et la réalité construite, que se soit au niveau des dimensions ou des matériaux, toute modification non notifiée pour accord de l'architecte restera l'entière responsabilité de l'auteur de la modification.
- Je rappelle qu'il faut appliquer les arrêtés relatifs à l'isolation thermique et à la ventilation des bâtiments en région wallonne.

LEGENDE

NIV. = Niveau du sol fini
HSP = Hauteur sous poutre
HSPL = Hauteur sous plafond
HSFPL = Hauteur sous faux-plafond
AL = Hauteur d'allège
CV = Chambre de visite

LISTE DES MATERIAUX DE FACADE

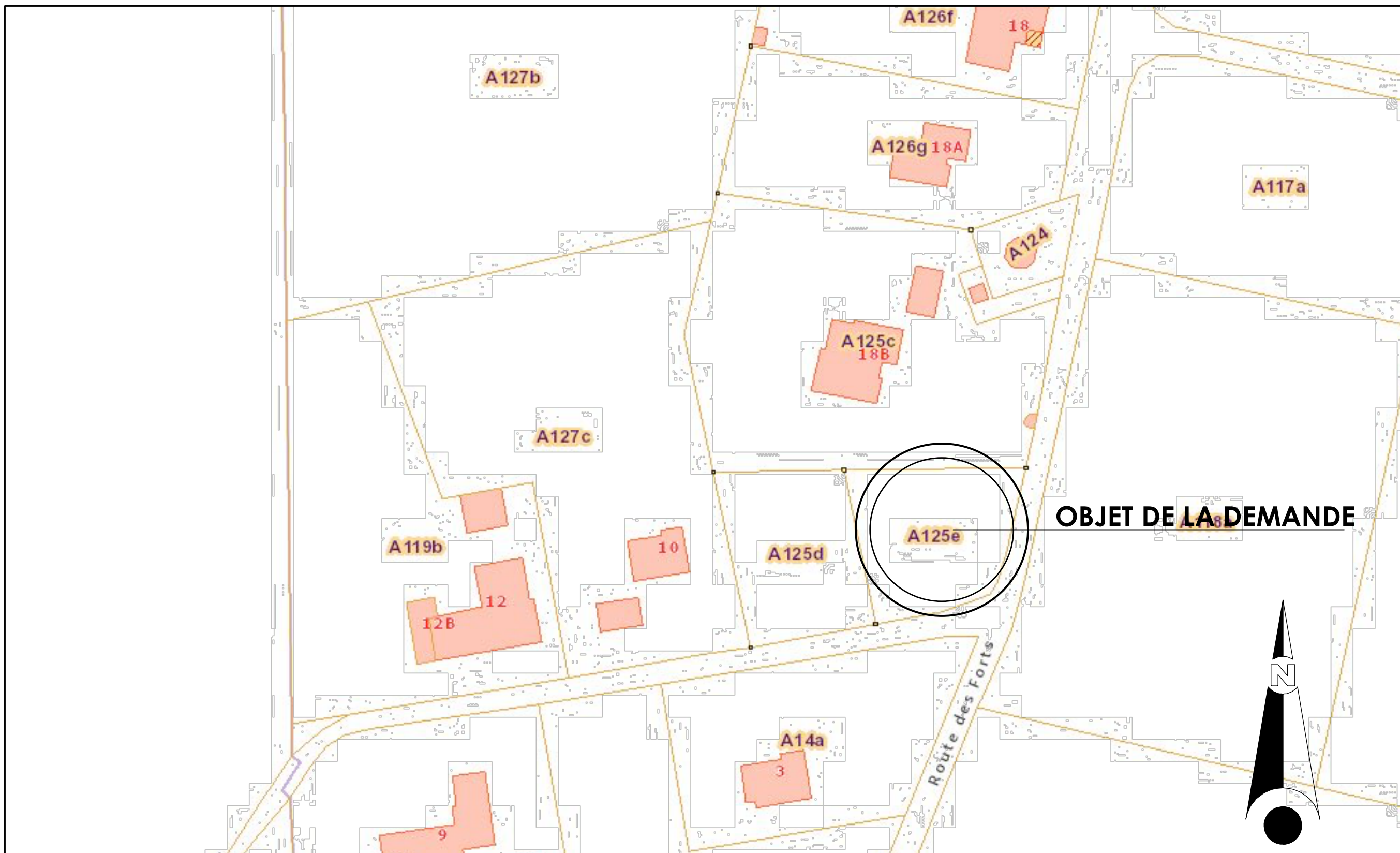
Toiture plate : couverture EPDM teinte gris
Briques : Vandersanden 350 Wapper/Rainbo white
Châssis en Aluminium de teinte anthracite
Seuil en pierre bleue
Descente d'eau en zinc prépatiné de teinte antracite

TABLE DES MATIERES

PLANS:

1ère feuille	- Cartouche	
2ème feuille	- Extrait cadastral	
3ème feuille	- Situation du bien concerné	1/5000
4ème feuille	- Contexte paysager et urbanistique	1/500
5ème feuille	- Plan d'implantation	1/200
6ème feuille	- Plan sous-sol - fondations	1/75
7ème feuille	- Plan rez-de-chaussée	1/75
8ème feuille	- Plan 1er étage	1/75
9ème feuille	- Coupe AA	1/75
10ème feuille	- Coupe BB	1/75
11ème feuille	- Facade avant	1/75
12ème feuille	- Facade latérale gauche	1/75
13ème feuille	- Facade arrière	1/75
14ème feuille	- Facade latérale droite	1/75
15ème feuille	- Facades - profils terrain	1/100

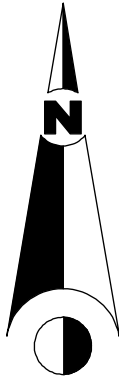
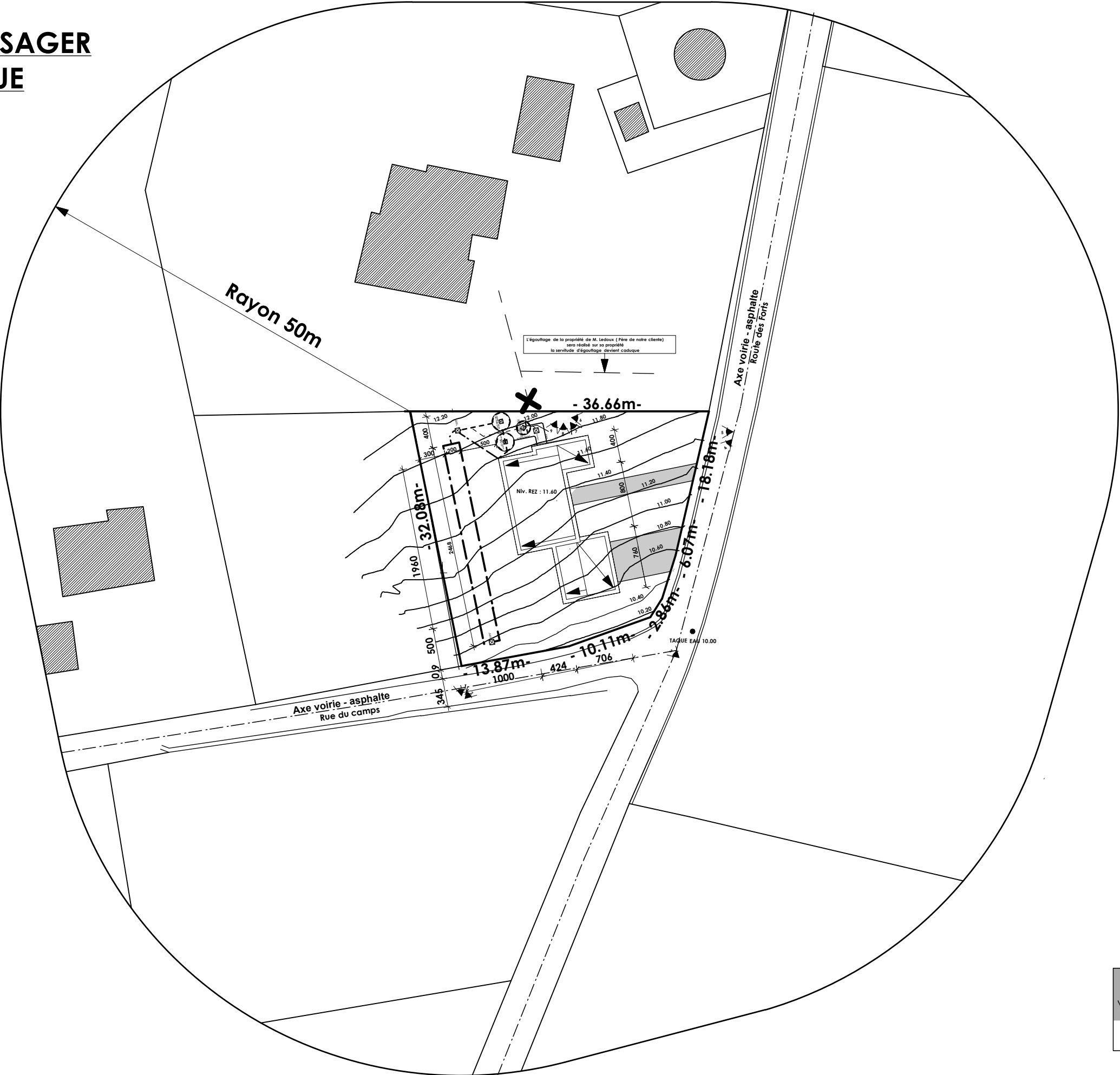
ECHELLE:



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
(source MRW-DGATLP)



**CONTEXTE PAYSAGER
ET URBANISTIQUE**
Ech. 1/500



IMPLANTATION

Ech. 1/200

Axe voirie - asphalte
Rue du camps

Axe voirie - asphalte
Route des Forts

Supression de la servitude d'égouttage

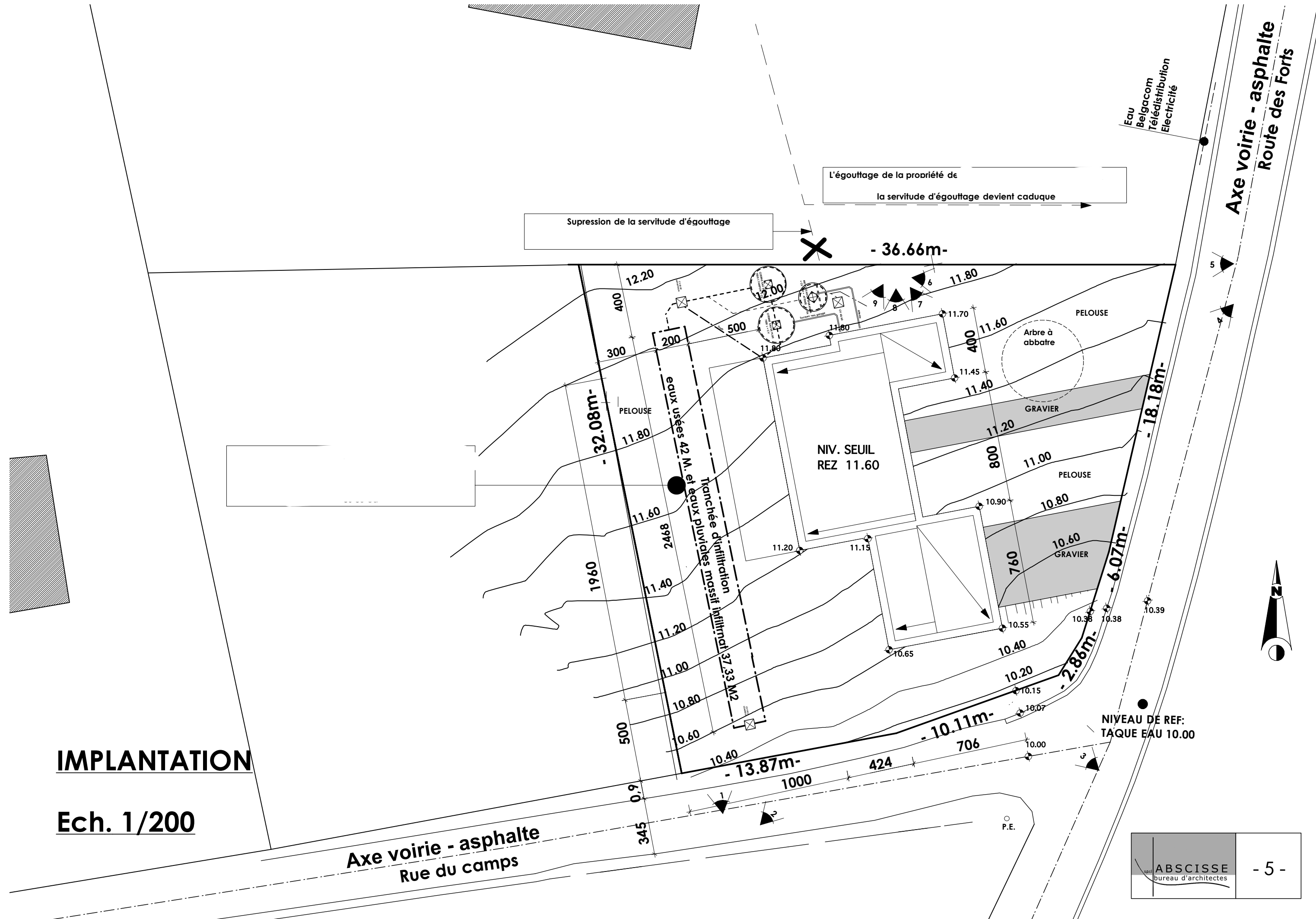
L'égouttage de la propriété de
la servitude d'égouttage devient caduque

Eau
Belgacom
Télédistribution
Electricité

NIVEAU DE REF:
TAQUE EAU 10.00

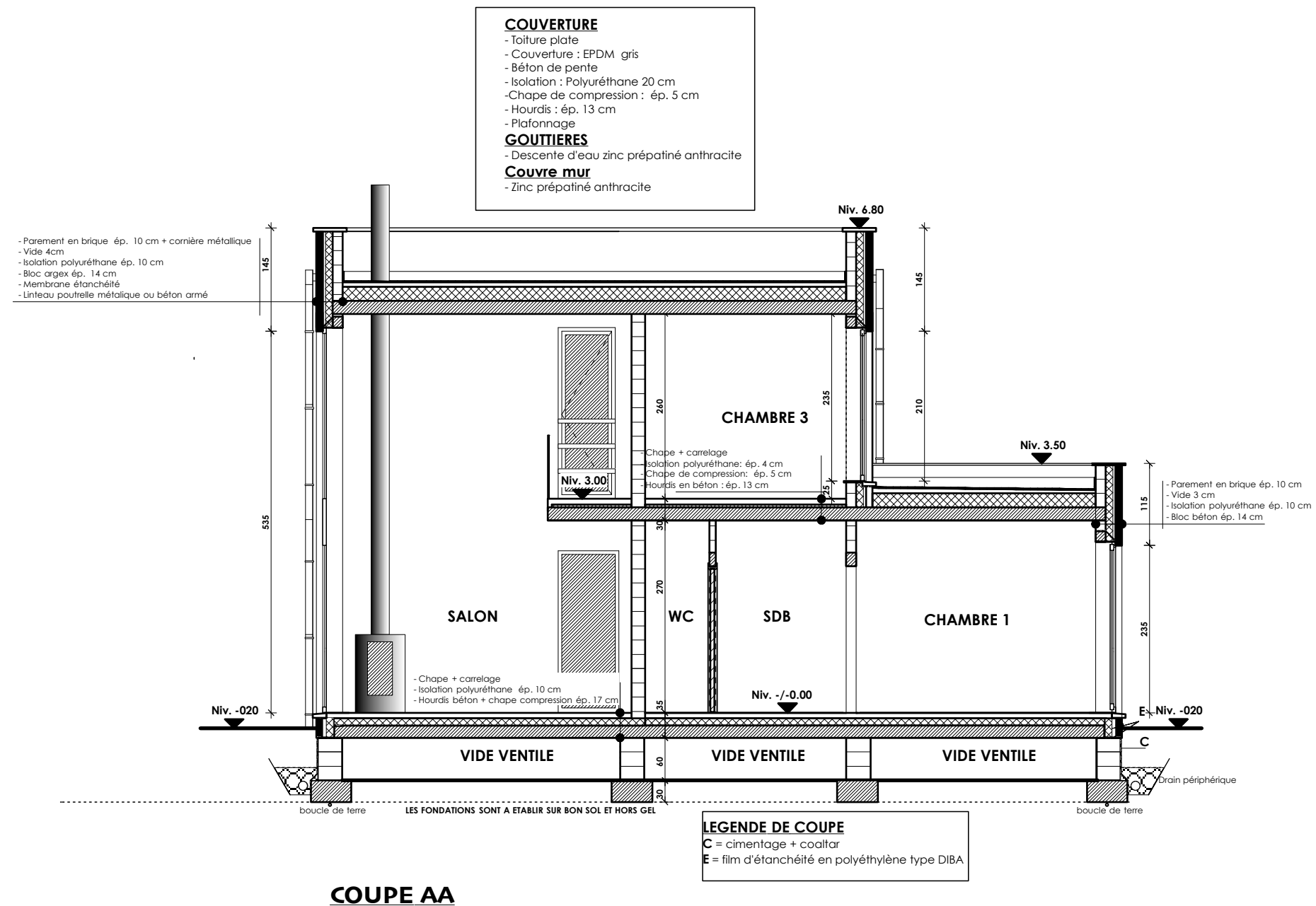
ABSCISSE
bureau d'architectes

- 5 -









COUVERTURE

- Toiture plate
- Couverture : EPDM gris
- Béton de pente
- Isolation : Polyuréthane 20 cm
- Chape de compression : ép. 5 cm
- Hourdis : ép. 13 cm
- Plafonnage

GOUTTIERES

ABSCISSE
bureau d'architectes

COUVERTURE

- Toiture plate
- Couverture : EPDM gris
- Béton de pente
- Isolation : Polyuréthane 20 cm
- Chape de compression : ép. 5 cm
- Hourdis : ép. 13 cm
- Plafonnage

GOUTTIERES

- Descente d'eau zinc prépatiné anthracite

Couvre mur

- Zinc prépatiné anthracite

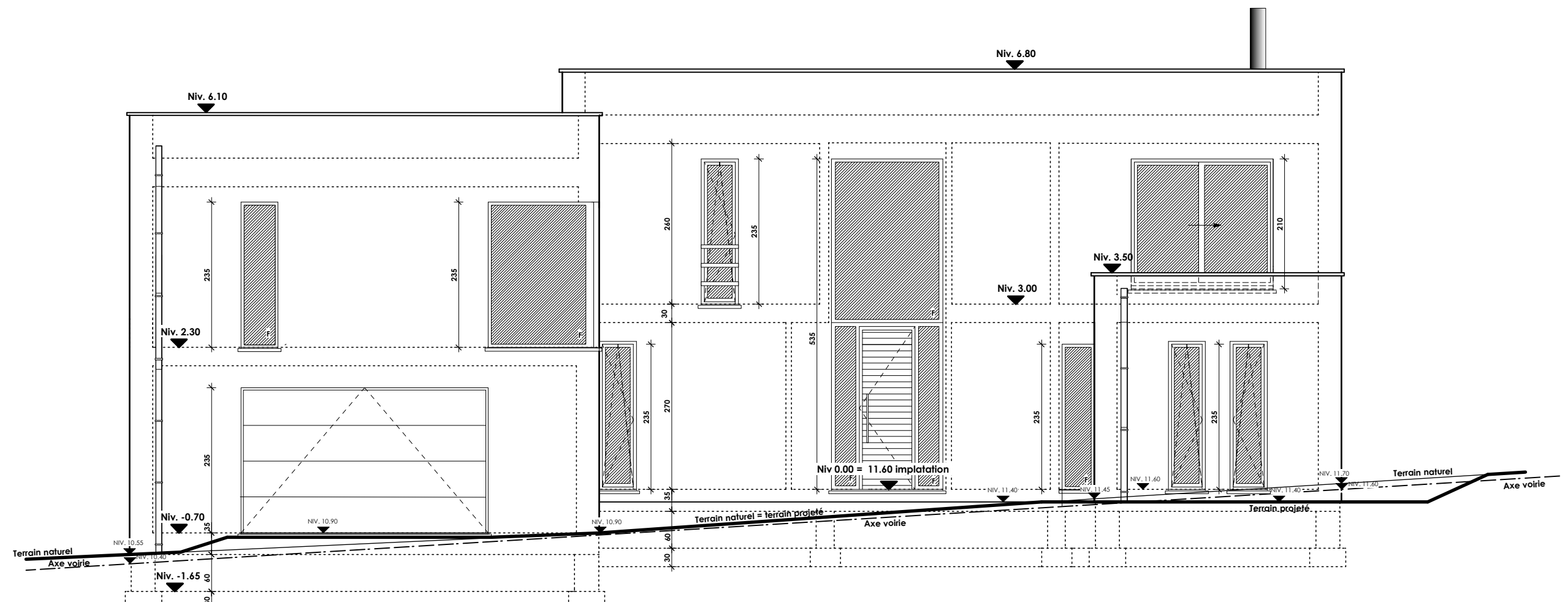
Parement en brique ép. 10cm + cornière métallique
Vide 4cm
Isolation polyuréthane ép. 10 cm
Bloc argex ép. 14 cm
Membrane étanchéité
Linteau poutrelle métallique ou béton armé ép. 14 cm

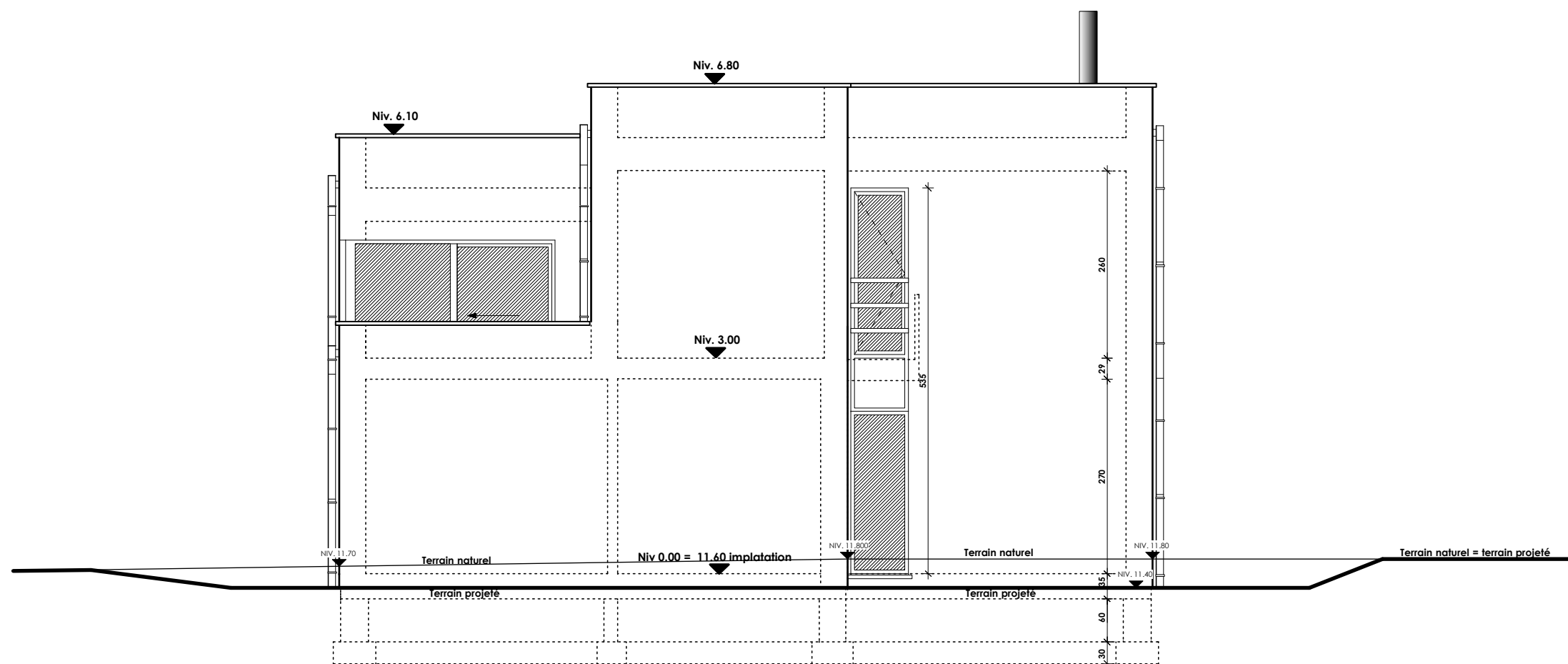
- Parement en brique ép. 10 cm
- Vide 3 cm
- Isolation polyuréthane ép. 10 cm
- Bloc béton ép. 14 cm

COUPE BB

LEGENDE DE COUPE

C = cimentage + coaltar
E = film d'étanchéité en polyéthylène type DIBA

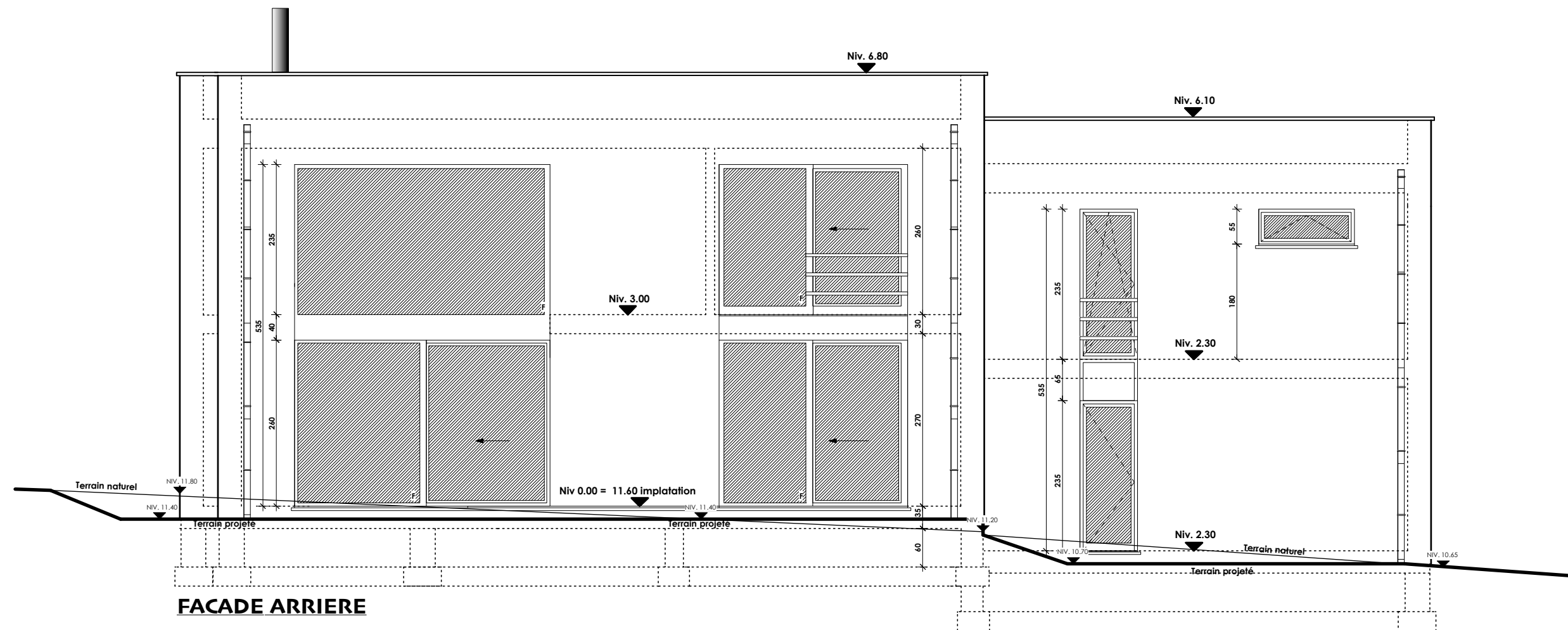




FACADE LATÉRALE DROITE



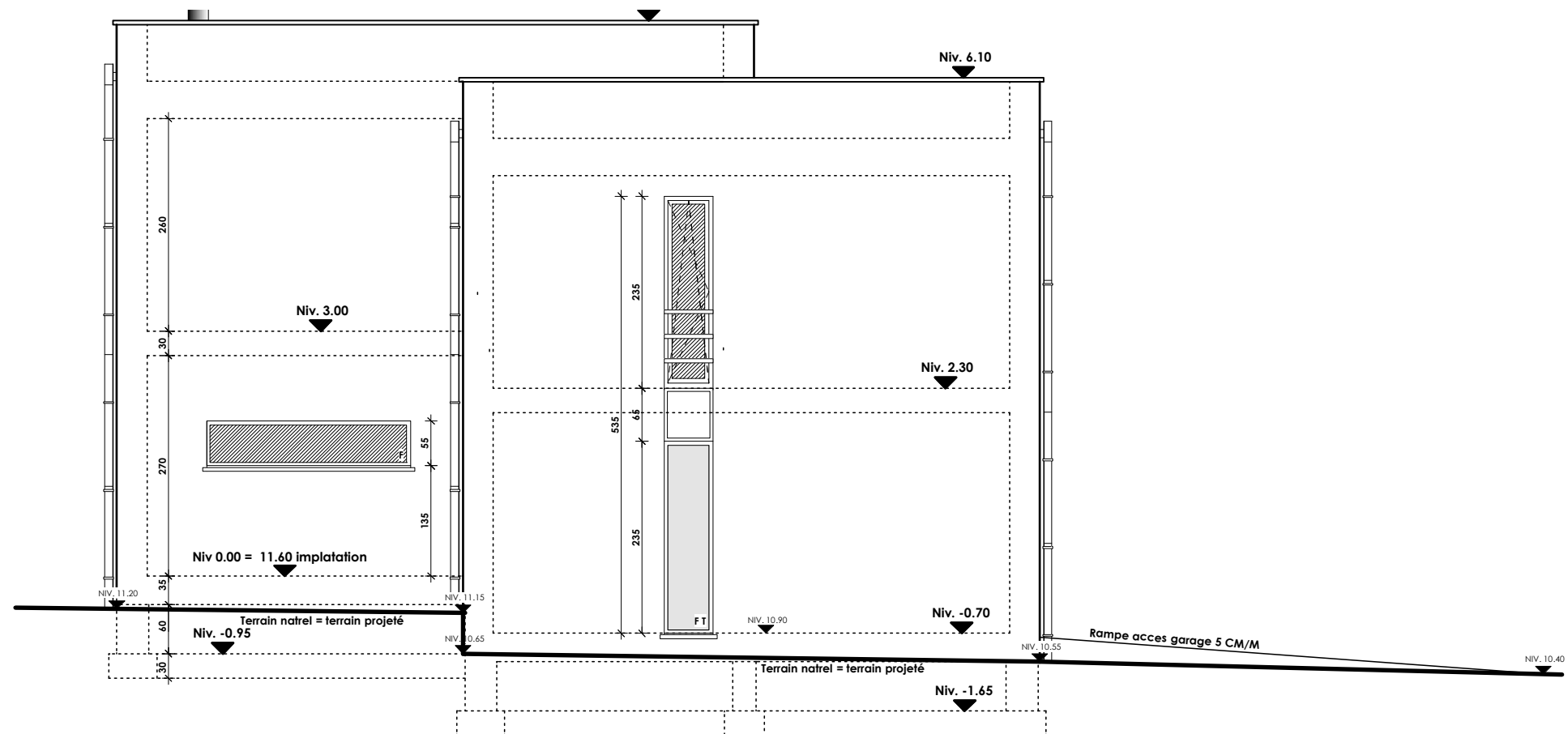
Vandersanden 350 Wapper /Rainb white



FACADE ARRIERE



Vandersanden 350 Wapper / Rainb white



FACADE LATERALE GAUCHE



Vandersanden 350 Wapper /Rainb white

